

Genève Natation 1885
Rue Hans-Wilsdorf 4
Centre Sportif des Vernets
1211 Genève

Ittigen, 2307.2018

PRONONCÉ DE SANCTION: 3151

En application des art. .2, 2.2 du règlement, du code de procédure juridique et des instructions

GENÈVE NATATION 1885– STIPIC MARIN– 2^e EXPULSION DEF. AVEC REMPLACEMENT / FINA 21.13

Selon le rapport de match LNA, Genève Natation 1885 – SC Horgen du 21.07.2018, le joueur de Genève, Stipic Marin a reçu une 2^e expulsion définitive avec remplacement, selon FINA 21.13. (1^{ère} ED 27.04.2018, Prononcé de sanction No 3082)

Art.	Texte	Suspensions	CHF
8.2	2 ^e expulsion définitive avec remplacement.	avertissement	0.--
8.6	Amende pour expulsion définitive avec remplacement FINA 21.13	1 jeu	0.--
8.7	Amende pour expulsion définitive avec remplacement FINA 21.13 cas répété	1 jeu	150.00
1.14	frais administratifs s'y rapportant	aucun	75.00
	Total	2 jeu	225.00

Stipic Marin est suspendu pour les deux prochains matchs de LNA.

Ce montant est à acquitter, dans un délai de 30 jours, au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Swiss Waterpolo

Copie: Personnes directement concernées par cette résolution, Secrétariat général de la FSN, Président de la Commission d'arbitrage des sports de la natation de la FSN, Autres personnes intéressées

Voies de recours:

Une opposition contre cette décision doit être adressée au Directeur de Swiss Waterpolo dans les **5 jours de travail** qui suivent la réception. Durant ce même délai, une caution de Fr. 100.— sera versée au sport spécifique concerné. (IBAN: CH34 0900 0000 3000 5196 2)

La requête est à adresser en deux exemplaires. La décision attaquée, l'enveloppe de réception et la quittance attestant du paiement de la caution adéquate y seront jointes (originaux). En cas d'une opposition à l'intention du directeur sportif concerné relatif à une manifestation ou à un concours, l'enveloppe de réception est superflue. La requête contiendra un exposé des faits et motifs, les propositions, l'administration des preuves et les pièces justificatives ou l'indication du lieu où celles-ci peuvent être obtenues si elles ne se trouvent pas en possession du requérant. L'adresse: Swiss Swimming/Swiss Waterpolo, Haus des Sports, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen